

La Lanterne



Bulletin d'informations



2^{ème} Trimestre 2023

**PORTES
OUVERTES**

prochainement

Ages&Vie



*Vivre bien entouré
dans un vrai chez soi !*

Colocations pour
8 personnes âgées
avec auxiliaires de vie
sur place 24h/24

Renseignements

☎ 0 801 07 08 09

(service et appel gratuits)

Site : www.agesetvie.com

- ❖ p. 1 - Délibérations Municipales
- ❖ p. 2 - Informations Municipales
- ❖ p. 6 - Environnement
- ❖ p. 7 - Fêtes et Cérémonies
- ❖ p. 9 - Mémento Trimestriel



MAIRIE

22, rue du
Docteur Réau

36360
LUCAY-LE-MALE

☎ 02 54 40 43 31

📠 02 54 40 42 47

✉ mairie@ville-lucaylemale.fr

Site :
www.lucaylemale.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi

de 9 h à 12 h 15
et de 14 h à 18 h



Le Mot du Maire

Madame, Monsieur, Bonjour à tous,

Le Conseil Municipal espère vous trouver en bonne santé.

Début d'année en fanfare pour la Municipalité. Nous avons appris la fermeture de nos 2 restaurants à 15 jours d'intervalle ! Vous imaginez le choc pour nous ! Déjà dans une position difficile en raison de la crise sociale, sanitaire et économique, la cessation d'activité de ces 2 commerces tombait très mal après tant d'investissements de notre part. Il fallait trouver une solution. Nous avons concentré nos efforts sur la recherche de structure pouvant prendre en charge cette reprise. Nous avons conscience des difficultés car de nombreux restaurants ont fermé en France et sur notre Département. Après bien des nuits blanches, grâce à notre réseau de contacts, nous avons rencontré et évoqué la gérance des 2 établissements avec la société de formation professionnelle castelroussine INSERTIS. Le projet global de gestion et de développement économique qui nous a été présenté nous a séduit car il correspond à l'image que nous souhaitons pour l'avenir du Cheval Blanc et du site touristique de la Foulquetière. Nous avons également l'assurance de préserver les emplois de l'Hôtel Restaurant.

Je tiens à saluer la volonté, la ténacité, la capacité de résilience de tous les acteurs qui ont permis cette reprise sans interruption et dans des délais records. Bravo à tous !

D'autres sujets importants nous occupent pendant ce 1er trimestre. Le gymnase et la salle des fêtes nécessitent des travaux lourds de rénovation. Le bâtiment a été construit dans les années 1980. Nous avons déjà engagé le changement du chauffage électrique par le raccordement au réseau de Biomasse, réalisant ainsi des économies de plusieurs dizaines de milliers d'euros par an.

Aujourd'hui, la toiture présente des fuites, toute l'isolation ainsi que la mise aux normes de sécurité doivent être effectuées sous peine de fermeture administrative.

Le budget total est d'environ 400 000 € (nous sollicitons un financement de l'état, de la Région et du Département à hauteur de 80 %).

Des travaux d'agrandissement seront réalisés à l'annexe de la Maison Médicale.

La canalisation principale d'assainissement desservant le quartier de Bel Air doit être remplacée.

Encore des travaux, toujours des travaux !

Enfin, depuis plusieurs années, nous travaillons sur le changement de système de chauffage du bloc scolaire, garderie, salle associative et cantine qui occasionne plus de 21 000 € de dépenses par an pour le seul chauffage.

L'évaluation des travaux est estimée à 400 000 € avec un amortissement probable sur 20 ans et une demande de subvention DETR et Fonds Vert à hauteur de 80 %.

Vous pourrez constater qu'il y a du travail et que nous n'allons pas chômer... mais vous le savez, vous pouvez compter sur notre présence et nous restons à votre disposition.

Bien à vous,

Pour le Conseil Municipal,
Bruno TAILLANDIER.



Eoliennes industrielles

Nous avons été informés de la construction de 9 éoliennes industrielles géantes de 180 mètres de haut sur notre territoire. Nous sommes très inquiets et étonnés de ce projet car la CCEV va bientôt produire l'équivalent énergétique pour 75 000 personnes soit 6 fois plus que le nombre d'habitants de notre communauté de communes !

Cette ressource locale réellement renouvelable, verte et décarbonée sera produite par des méthaniseurs, du photovoltaïque, des panneaux solaires, de la géothermie...

Les risques sur la biodiversité, l'environnement, la nature et le patrimoine causés par les éoliennes sont très importants !

Vous pouvez vous renseigner à la mairie de Faverolles, de Villentrois ou à la Communauté de Communes.



Les comptes rendus des Conseils Municipaux sont affichés sur les panneaux d'informations à l'extérieur de la mairie ou consultables sur le site internet de la commune www.lucaylemale.fr

- Bail de courte durée - Hôtel Restaurant Le Cheval Blanc
- Désignation d'un référent déontologue de l' élu local
- Abrogation du transfert de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay
- Création et suppression de postes suite à avancement de grade et modification du tableau des effectifs
- Création d'emplois saisonniers été 2023 – services techniques
- Répartition des subventions communales aux associations - Année 2023
- Convention de partenariat Réseau Initiative Indre 2023/2025 (Micro-Crédit Personnel Garanti)
- Location local commercial 2 rue du Puits Chenu à la société HORIZON 36
- Fixation redevance d'occupation du domaine public - Terrasse Le Cheval Blanc
- Réserve foncière
- Convention de servitudes ENEDIS - Raccordement HTA ABEV « Le Grand Guignier »

Nos commerçants du marché



Marché hebdomadaire Vendredi de 14 h 30 à 19 h - Place de Verdun

	Charcuterie - Boucherie	JEROME FORTIN LA FERME D'ESTELLE
	Fromages	LA FERME DE MOSNAY LE PARADIS DES FROMAGES
	Fruits et légumes	GAEC RICARDEL
	Miel et Bougies	ELSA BON-MAHE (1 fois par mois)
	Vêtements	VETEMENTS ROGER (1 fois par mois)
	Volailles fermières	LA FERME DU CHAMP DU COQ

Tous les mardis de 17 h à 21 h

	Pizzas - Paninis Burgers à emporter	L'HURLEVENT ☎ 06 66 83 66 60
--	--	-------------------------------------

Informations Municipales

Nouveauté : Pêche à l'étang de la Foulquetière

La pêche à l'Etang de la Foulquetière a ouvert le 11 mars dernier.

A compter de cette année, **des cartes de pêche à la journée, à la semaine et à l'année** seront mises en vente à la mairie ou au restaurant de la Foulquetière.

Renseignements : Mairie ☎ 02 54 40 43 31

Tarifs :

- Carte à la journée : 5 €
- Carte à la semaine : 20 €
- Carte à l'année : 70 €



Attention au démarchage

En ces temps difficiles, des démarchages frauduleux par téléphone ou à domicile se multiplient.

Les victimes sont de plus en plus nombreuses à se voir rétorquer des sommes d'argent par carte bleue ou en espèces.

Soyez donc très vigilants aux sollicitations quelles qu'elles soient.



Inscriptions scolaires

Vous pouvez inscrire votre enfant à l'école auprès de la Mairie à compter du mois de mai.

Vous devrez apporter :

- le carnet de santé
- un justificatif de domicile
- le livret de famille.

Nouveauté 2023

VÉLORAIL

Valençay / Luçay-le-Mâle

Prolongation du parcours
de la Gauterie à la Gare de Luçay



Ouverture exceptionnelle Vacances de Pâques

Dimanches 16 et 23 avril 2023

3 départs : 10 h - 15 h - 16 h 45

Ouverture du samedi 1^{er} juillet
au samedi 2 septembre 2023

Tous les jours du lundi au samedi

Réservations ☎ 07 81 04 61 32

<https://www.velorail-de-valencay.fr>

Nouvelle obligation déclarative pour les propriétaires

Depuis 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée. En revanche, elle est maintenue sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants.

Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent, une nouvelle obligation déclarative a été mise en place.

En tant que propriétaire d'une résidence principale ou secondaire, vous êtes concerné(e) par cette nouvelle obligation déclarative.

Vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves...) indiquer à quel titre vous les occupez et quand vous ne les occupez pas vous-mêmes, l'identité des occupants et la période de leur occupation.

Vous avez jusqu'au **30 juin 2023** pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr

A LOUER

Studio disponible de suite

au Presbytère (1^{er} étage)
Superficie : 29 m²

Loyer : 153.91 € par mois

Contact : Mairie ☎ 02 54 40 43 31



Rectificatif Mémento Médical

Une erreur s'est glissée dans le mémento médical, reçu dernièrement, au niveau du contact du cabinet des infirmières.

Le numéro de téléphone est le 02 54 40 51 44.

à noter!

Collecte des Ordures Ménagères

PROCHAINES COLLECTES

- Lundi 24 avril 2023
- Mardi 9 mai 2023
- Lundi 22 mai 2023
- Lundi 5 juin 2023
- Lundi 19 juin 2023
- Lundi 3 juillet 2023



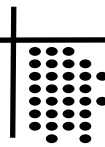
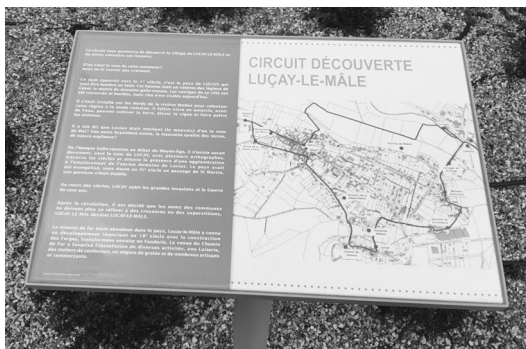
Rappel :

- ❖ **Poubelle jaune** : emballages et papiers
- ❖ **Poubelle verte** : déchets ménagers, petits objets, vaisselles cassées et jetables, déchets d'hygiène.
- ❖ **Biodéchets** : déchets alimentaires à déposer dans les sacs papiers kraft (sacs à retirer en mairie) et à jeter dans les points d'apport volontaire situés dans la Commune.

Circuit Découverte

Ce circuit comprend 14 panneaux, expliquant le passé de différents lieux ou monuments historiques de notre village.

➔ Départ devant l'église



Le 8 mars dernier s'est tenue une réunion publique d'informations à la salle des fêtes.

A cette occasion était présenté le fonctionnement de cette structure d'hébergement pour personnes âgées en perte d'autonomie, ne pouvant plus rester seules.

La construction des deux pavillons situés rue de la Bonne Dame est terminée. Ils pourront accueillir chacun 8 personnes en colocation.

Les résidents bénéficieront d'une présence d'auxiliaires de vie disponibles 24h/24 toute l'année et d'un accompagnement personnalisé : aide au lever et au coucher, toilettes, ménage, linge, animation, repas faits maison...

Plus d'informations, www.agesetvie.com

☎ 0 801 07 08 09

Agès&Vie recrute des auxiliaires de vie !

Pour postuler, envoyer un CV et une lettre de motivation à : recrutement@agesetvie.com

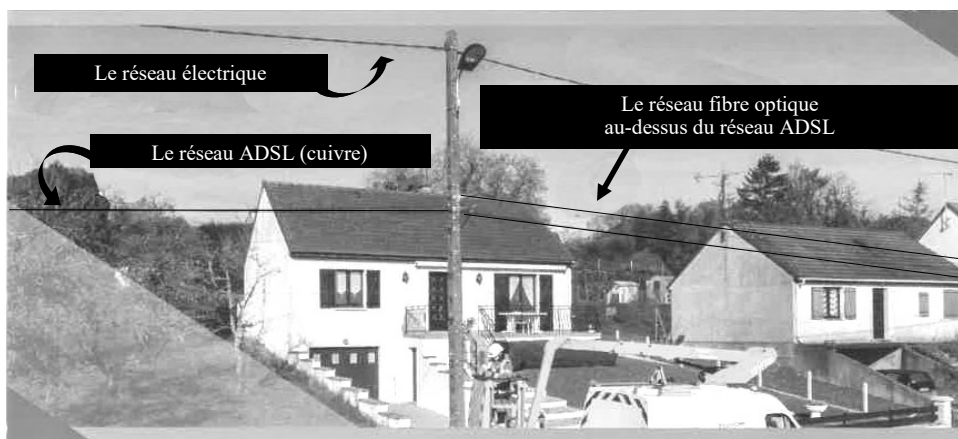


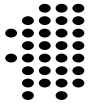
BERRY FIBRE OPTIQUE

Savoir identifier le réseau fibre

Le réseau fibre est à présent déployé sur notre commune. De nouveaux câbles sont arrivés dans notre environnement.

Il est important de bien identifier les réseaux pour être en capacité de remonter d'éventuels dommages aux bons interlocuteurs : Berry Fibre Optique, Orange, Enedis...





Le Cheval Blanc

Changement
de gérance

Malheureusement après quelques années de fonctionnement, l'activité de Cécile au Cheval Blanc s'est arrêtée.

Le Conseil Municipal a tout mis en œuvre pour faciliter la réussite de son projet. La période difficile et d'autres paramètres ne lui ont pas permis la continuité de l'Hôtel - Restaurant communal.

Nous remercions toute l'équipe pour le rayonnement que leur travail a apporté à notre commune.

Aujourd'hui, c'est avec plaisir que nous accueillons de nouveaux gérants qui ont pris le relais sans fermeture intermédiaire.

Pour la survie de nos villages, la pérennité du monde rural, il est important de participer au développement économique de nos commerces.

Nous avons besoin de toutes les forces de notre territoire pour résister à la désertification.



Le restaurant est ouvert

Lundi, mardi, mercredi, jeudi
de 8 h 30 à 15 h 30
et le vendredi de 8 h 30 à 19 h

L'hôtel est ouvert sur réservation

☎ 02 54 40 47 91 ou 06 23 96 05 49



TAXE DE
SÉJOUR

La taxe de séjour

La taxe de séjour est collectée par la Communauté de Communes et vise à participer au financement des actions de promotion et de mise en valeur du territoire, voire à la protection et la gestion d'espaces naturels à des fins touristiques. Elle est due par tous les hébergeurs touristiques qui la collectent auprès de leurs visiteurs.

Pour 2022, le versement devrait avoir lieu avant le 20 janvier. Si vous n'avez pas encore fait votre règlement, merci de vous rapprocher des services de la CCEV.

Pour rappel, chaque hébergeur touristique a l'obligation de déclarer son hébergement en mairie. Il doit ensuite effectuer sa déclaration de taxe de séjour auprès de la CCEV pour l'année N et régler le montant avant le 20 janvier de l'année N+1.

Plus d'informations

<https://cc-ecueille-valencay.fr/taxe-de-sejour-2/>



Les aides
à l'achat
d'un vélo

Aides financières « Bonus Vélo »

S'inscrivant dans le combat pour la transition énergétique, l'Etat a revu sa prime à la conversion 2023. En effet, si vous achetez un vélo classique ou électrique, vous pourrez, sous réserve d'éligibilité, bénéficier d'une aide financière.

Pour cela, il faut déposer votre requête sur le site <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/> dans les 6 mois après la date de facturation du vélo.



ETAT CIVIL

Sont publiées les seules informations autorisées par les familles.

Si vous souhaitez la diffusion d'un acte d'état civil pour vous-même ou l'un de vos proches, un formulaire est à compléter en mairie.

MARIAGE « Toutes nos félicitations »

14 janvier

Yohann GUILPAIN et Aliaksandra BAUTRUSHAVA

DECES « Condoléances aux proches »

24 novembre 2022

Maria POLUDNIAK épouse CAQUANT

11 janvier

Jean-Pierre BOURZEIX



Les aides disponibles face à la hausse des prix de l'énergie

Pour faire face à la hausse des prix de l'énergie, le Gouvernement a mis en place de nombreuses aides :

Le bouclier tarifaire : en vigueur depuis octobre 2022, le bouclier tarifaire bloque à 15 % la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité en 2023. Il s'applique à tous les Français.

Les chèques énergie

- **L'indemnité carburant** : 100 € d'aide pour les 10 millions de travailleurs les plus modestes. Les personnes éligibles doivent avoir un revenu fiscal annuel de référence par part inférieur à 14 700 €.
- **Le chèque énergie exceptionnel** : entre 100 € à 200 € envoyés automatiquement aux 12 millions de foyers bénéficiaires ayant un revenu fiscal inférieur à 17 400 €.
- **Le chèque énergie** : entre 48 € et 277 € par an en fonction des revenus par foyer et du nombre d'unités de consommation. Le revenu de référence annuel par unité de consommation doit être inférieur à 10 800 €.
- **Le chèque énergie fioul** : entre 100 € et 200 € pour les foyers se chauffant au fioul et ayant un revenu fiscal strictement inférieur à 20 000 €.
- **Le chèque bois** : entre 50 € et 200 € pour tous les foyers se chauffant au bois, avec un revenu fiscal inférieur à 27 500 €.
- **Fonds Energie d'Action Logement** : jusqu'à 600 € par foyer éligible. Ils concernent les locataires d'hébergement social ou HLM qui doivent justifier d'une hausse des charges au moins supérieure à 100 € /mois et les personnes qui ont subi une augmentation des charges de plus de 1000 € sur l'année.

Les aides à la rénovation énergétique et au solaire, pour réduire sa consommation d'énergie

- **MaPrimeRénov'** : s'adresse aux propriétaires d'un logement construit datant d'au moins 15 ans et qui veulent réaliser des travaux de rénovation énergétique.
Par exemple : des travaux d'isolation, installation d'une pompe à chaleur en trouvant un artisan chauffagiste RGE à Luçay le Mâle...
- **MaPrimeRénov' Sérénité** : complément de MaPrimeRénov' pour les foyers modestes.
- **Les aides locales ANAH** : selon votre lieu de résidence, des aides spécifiques sont disponibles.
- **L'Eco-prêt à taux zéro** : prêt bancaire pouvant s'élever jusqu'à 55 000 € pour des travaux de rénovation réalisés par des artisans certifiés RGE.
- **La TVA réduite à 5.5 %** : accordée aux travaux d'amélioration énergétique et écologique dans un logement construit il y a plus de 2 ans.
- **Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE)** : aides financières attribuées par les fournisseurs d'énergies afin de réaliser des travaux d'économies d'énergie. Pour plus d'informations, pensez à comparer les fournisseurs pour bénéficier d'un tarif d'électricité moins cher.
- **La prime à l'autoconsommation photovoltaïque** : pour l'installation de panneaux solaires en autoconsommation. Elle varie de 80 à 380 €/kWc en fonction de la puissance installée.
Exemple : pour l'installation d'un panneau solaire d'une capacité inférieure ou égale à 3kWc, la prime s'élève à 380 €/kWc.

Brûlage des déchets verts

Par arrêté préfectoral, les particuliers n'ont pas le droit de brûler les déchets verts à l'air libre :

- les feuilles mortes
- les tontes de pelouse
- les tailles de haies et d'arbustes
- les résidus d'élagage



Les solutions :

- Le **broyage des végétaux** peut servir de paillage, empêchant la pousse des mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité des sols.
- Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être déposés dans des **composteurs individuels** (déchets de jardin, épluchures de fruits, de légumes ou reste de repas).
- **Dépôt en déchetterie** : les déchets verts peuvent être déposés dans les **déchetteries de Valençay ou Heugnes**.

Bruit de voisinage

Il est rappelé que les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses... ne peuvent être effectués en dehors de ces créneaux horaires :

- **du lundi au vendredi**
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- **les samedis**
de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- **les dimanches et jours fériés**
de 10 h à 12 h



Je ne touche pas à ma haie !

A partir de la mi-mars, la saison de nidification va commencer.

Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'office français de la biodiversité recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet.

Concours des Maisons fleuries 2023

La participation est gratuite et réservée aux habitants qu'ils soient propriétaires ou locataires. Les membres du jury passeront fin juin.

Pour information (Le fleurissement doit être visible de la rue)

- 1^{ère} catégorie : maison avec jardin
- 2^{ème} catégorie : balcon, terrasse, mur et fenêtre
- 3^{ème} catégorie : hôtel, restaurant, gîte rural
- 4^{ème} catégorie : ferme fleurie

Critères de sélection des candidats : Environnement général, originalité, qualité d'entretien, qualité des plants, diversité des espèces.

Les jardiniers sont encouragés dans leurs démarches biologiques et le respect de l'environnement (récupération d'eau de pluie, bonne association de plantes pour éviter les pesticides, paillage, broyage...).

Les inscriptions sont ouvertes ! Vous trouverez le bulletin en dernière page.

Récompense à chaque participant. Le jardin vous tend les bras, retrouvez les manches et allez-y.



A noter

**Prochain troc
des plantes
le 22 septembre**

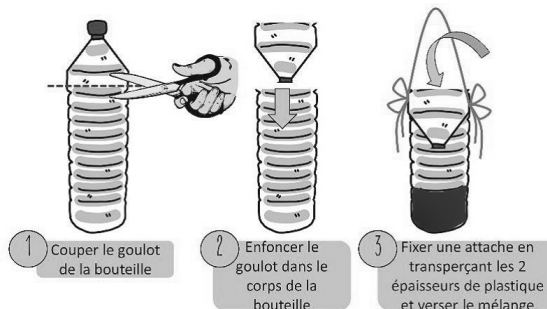
Frêlons asiatiques : un piège simple et efficace

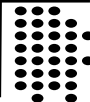
C'est le moment !

- 100 ml de bière blonde
- 100 ml de vin blanc (le vin blanc repousse les abeilles)
- 100 ml de sirop de cassis

Mélanger ces 3 liquides.

Percez des trous de la taille du corps d'un frêlon (1 cm de diamètre) dans le haut de la bouteille comme sur la photo. Suspendez ces pièges dans un arbre ou mettez-les au milieu d'un pot de fleurs.





Dimanche 16 avril

Randonnée Pédestre organisée par le club de Marche

Gymnase à 7 h 45
Renseignements ☎ 06 33 87 02 07



Dimanche 16 avril

Brocante organisée par l'Ass. de la Mazurie

Place de Verdun - Pas de réservation au préalable



A cette occasion, le restaurant « Le Cheval Blanc » proposera un menu spécial Brocante

Menu à 22 € : Pâté Berrichon ou Terrine du Chef, Tête de veau sauce ravigote et ses légumes, ou Bourguignon et Pâtes Théolinas de Luçay, Ile flottante ou Tarte aux pommes

A emporter : Pâté Berrichon et frites

Dimanche 16 avril

Théâtre « Le Baron de Münchhausen » organisé par La Grange aux Blas-Blas

Blas à 16 h - Entrée 10 €
Renseignements ☎ 06 77 90 76 29



Samedi 22 avril

Concours de belote organisé par les Donneurs de Sang

Salle des fêtes - Début des parties à 14 h 30
Renseignements ☎ 06 77 91 97 46



Dimanche 7 mai

Assemblée des Forges - Brocante organisée par le Comité des Forges

Carrière des Forges et rue de la Gare à partir de 8 h
Renseignements ☎ 06 03 26 45 21



Lundi 8 mai

Cérémonie du 8 mai

10 h 15 : Rassemblement Place de Verdun
10 h 30 : Cérémonie et dépôt de gerbe au Monument aux Morts
suivie d'une prestation de la fanfare
10 h 45 : Vin d'honneur à la salle AJC



Dimanche 14 mai

Concert « À cordes et moi... une pause musicale »

organisé par La Grange aux Blas-Blas

Musique classique Duo Harpe et Guitare à 6/10 cordes
Blas à 16 h - Entrée 10 €
Renseignements ☎ 06 77 90 76 29



JUIN

Vendredi 2 juin

Concert « Louise et Michel » organisé par A.R.T.O.

Duo saxophone et guitare électrique - Jazz
Concert chez l'habitant au 1 rue de la Gare à Luçay
20 h 30 - Ouverture du jardin à 19 h 30 Réservations ☎ 02 54 40 48 90
Plus d'infos : artsencommunes.com



Dimanche 11 juin

Concert organisé par Luçay Musique (nouvelle école de musique)

Lieu et horaires à définir



Mardi 20 juin

Commémoration du sacrifice de 3 soldats polonais en 1940

Stèle des Châlons à 18 h 30



Samedi 24 juin

Fromagée dansante organisée par le Comité des Forges

Carrière des Forges à partir de 19 h
Renseignements ☎ 06 03 26 45 21



JUILLET

Dimanche 2 juillet

Randonnée Cyclo organisée par le Club Cyclo

Salle AJC à partir de 8 h
Renseignements ☎ 02 54 40 45 98



Aux alentours

CINÉMOBILE

Jeu*di* 13 avril 2023 sur le champ de foire à Valençay

16 h 15



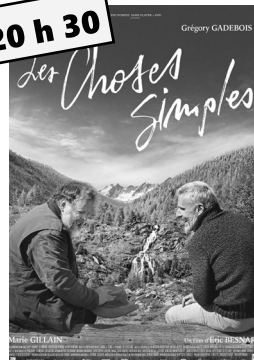
De grandes espérances

18 h 15



Sacrées Momies

20 h 30



Les choses simples

COVID.19
RESTEZ
PRUDENTS

ENSEMBLE,
CONTINUONS
D'APPLIQUER LES
GESTES BARRIÈRES.



SYNDICAT DES EAUX DU BOISCHAUT NORD

Syndicat des Eaux de Valençay ☎ 09 72 21 16 45
 23 avenue de la Résistance accueil@sebn3641.fr
 Urgence pour le week-end ☎ 06 08 25 71 52

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Vendredi de 14 h 30 à 17 h 30
 ☎ 02 54 40 51 11



LE MUSÉE DE LA PIERRE A FUSIL

Visite sur réservation au ☎ 02 54 40 43 31

FAMILLES RURALES

Accueil sur rendez-vous aux salles associatives
Lucay-le-Mâle ☎ 06 63 65 54 88
Valençay ☎ 06 75 56 68 58



ASSISTANTE SOCIALE

Le mardi et/ou jeudi matin sur rendez-vous
 au ☎ 02 54 00 18 99 en Mairie

MARCHÉ

Tous les vendredis après-midi
 sur la Place de Verdun



SANTÉ



- ❖ **Médecin de garde** Composer le 15
 Dr SAVOYEN Philippe ☎ 02 54 40 48 97
- ❖ **Pharmacie de garde** Composer le 3237
 PIGEROULET Sandrine ☎ 02 54 40 41 19
- ❖ **Infirmières**
 BOILEAU Maryse et FAROUX Sophie
 sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8 h 30 à 9 h
 ☎ 02 54 40 51 44
- ❖ **Dentiste**
 Dr BAESCU Nicolae ☎ 02 54 40 70 65
- ❖ **Kinésithérapeute**
 VELAYOUDON Claudine ☎ 02 54 40 74 90
- ❖ **Ostéopathes**
 FERBUS Lélia ☎ 07 83 39 40 30
 PLAT Richard ☎ 06 33 07 13 67
- ❖ **Ophtalmologue**
 BUCIUMEANU Diana ☎ 02 54 40 06 70
- ❖ **Psychologue**
 PLAULT Marine ☎ 07 88 37 73 96

OFFICES RELIGIEUX à Luçay

Avril 2023

Dimanche 2 avril à 10 h 30 : **Rameaux**
 Dimanche 9 avril à 10 h 30 : **Pâques**
 Samedi 15 et 30 avril à 18 h

Mai 2023

Dimanche 7 mai à 10 h 30
 Samedi 13, 20, 27 mai à 18 h

Juin 2023

Samedi 3, 10, 17 et 24 juin à 18 h

PRESBYTERE

6, rue de la Seigneurie 36240 ECUEILLE
 ☎ 02 54 40 20 06 (samedi de 10 h à 12 h)
 Frère Vincent de Paul (secteur Luçay-Ecueillé)
 ☎ 07 69 24 66 48

LA NOUVELLE REPUBLIQUE

Mr Didier MALET Tél : 06 81 83 89 45
 E-mail : didier.malet0393@orange.fr

LA RENAISSANCE LOCHOISE

Mme Evane LANFANT Tél : 06 81 37 75 62
 E-mail : evane.lanfant@live.fr

LA POSTE Tél. 36 31

- Du lundi au vendredi de 13 h à 15 h 30
- Le samedi de 9 h à 11 h 30
- Levée du courrier à 11 h 30 (Place de Verdun)

CRÉDIT AGRICOLE

Sur rendez-vous au ☎ 02 18 05 35 30

TRESOR PUBLIC de VALENÇAY

- Mardi et Jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30
- Mercredi et Vendredi de 9 h à 12 h
- ☎ 02 54 00 18 41

TRANSPORT A LA DEMANDE - REMI

☎ 0 806 70 33 33

DECHETTERIE DE HEUGNES

« Route de Pellevoisin »

- lundi : 9 h - 12 h
- vendredi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h
- samedi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h

Contact ☎ 07 70 07 39 93

DECHETTERIE DE VALENÇAY

« Les Portes »

- lundi : 14 h - 17 h
- mardi : 10 h - 12 h
- mercredi : 14 h - 17 h
- samedi : 9 h - 12 h
- vendredi : 14 h - 17 h et 14 h - 17 h

Contact ☎ 06 08 89 81 30

DON DE VETEMENTS	CROIX ROUGE FRANÇAISE VESTIBOUTIQUE 9, rue Nationale - Valençay Mr Christophe AUDARD ☎ 02 54 00 28 62	Vente et collecte : Mardi de 10 h à 12 h Mercredi et vendredi de 14 h à 17 h 1 ^{er} et 3 ^{ème} samedi de chaque mois de 10 h à 12 h
	SECOURS CATHOLIQUE Presbytère 27, route de Chabris - Valençay Mme CHOUK Patricia	Permanence au Presbytère 1 ^{er} et 3 ^{ème} lundi de 15 h à 17 h.
	VETIBOX : dépôt de vêtements Entre 8 à Huit et la cité Fleurie	Dépôt de jouets, de linge de maison, maroquinerie, chaussures attachées, vêtements propres neufs ou usagés.
EMPLOI	POLE EMPLOI de Châteauroux BALSAN 4, avenue François Mitterrand - CS70011 36005 Châteauroux Cédex ☎ 39 49	Permanence à l'Espace Gâtines - France Services 11, route de Faverolles à Valençay Du lundi au mercredi de 8 h 45 à 16 h 45 Le jeudi de 8 h 45 à 12 h 45 Le vendredi de 8 h 45 à 15 h 45
FINANCES PUBLIQUES	DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES ☎ 02 54 00 07 68	Permanence à l'Espace Gâtines 11, route de Faverolles à Valençay 2 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredi de chaque mois sur rendez-vous de 14 h à 15 h sans rendez-vous de 15 h à 16 h 30
JUSTICE	CONCILIATEUR DE JUSTICE Mr Pierre LATOUR ☎ 06 30 43 41 16	Permanence à la Mairie de Valençay 1^{er} étage 1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudi matin de chaque mois
	DELEGUE DU DEFENSEUR DES DROITS Mr Roland MILLEROU ☎ 02 54 29 51 69	Permanence à la Préfecture de l'Indre le jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h uniquement sur rendez-vous
	CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT Mme Karine VANDENDRIESSCHE ☎ 02 54 60 35 16	Permanence à l'Espace Gâtines 11, route de Faverolles à Valençay 3 ^{ème} mardi de chaque mois de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 sans rendez-vous
CONSEIL AUX CONSOMMATEURS	SERVICE D'AIDE AUX CONSOMMATEURS (logement, travaux, énergie, achats en tout genre...)	Familles Rurales ☎ 02 54 08 71 71 ✉ conso.indre@famillesrurales.org
LOGEMENT	A.D.I.L 1, Place Eugène Rolland - Châteauroux ☎ 02 54 27 37 37 - Fax : 02 54 08 64 71	Permanence à l'Espace Gâtines 11, route de Faverolles à Valençay 2 ^{ème} vendredi de chaque mois de 9 h 30 à 12 h sur rendez-vous
PERMANENCES SOCIALES	INFIRMIERE P.M.I (enfant 0 à 6 ans) Mme Julie SOULET ☎ 02 54 00 18 99	10, rue de Talleyrand à Valençay Une consultation gratuite par mois avec un médecin
	MSA (Mutualité Sociale Agricole) https://monespaceprive.msa.fr/	Permanence à l'Espace Gâtines 11, route de Faverolles à Valençay et sur rendez-vous le mercredi et vendredi ☎ 02 54 29 46 36
SERVICES	ESPACE GATINES ZA les Plantes 11 route de Faverolles - 36600 VALENCAY ☎ 02 54 00 07 68 www.cc-ecueille-valencay.fr/espace-gatines	Lundi fermé Mardi 9 h – 12 h et 13 h 30 – 17 h Mercredi 9 h – 12 h et 14 h – 17 h Jeudi 9 h – 12 h et 14 h – 17 h Vendredi 9 h – 12 h et 13 h 30 – 16 h Samedi 10 h – 12 h et 14 h – 16 h
	PAYS DE VALENCAY 4 rue de Talleyrand - 36600 VALENCAY ☎ 02 54 00 32 35	du lundi au jeudi de 9 h à 12 h / de 13 h 30 à 17 h vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ÉCUEILLÉ-VALENCAY (CEEV) 23 avenue de la Résistance - 36600 VALENCAY ☎ 02 54 00 32 38	Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h / de 13 h 30 à 17 h vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 https://cc-ecueille-valencay.fr/



Nous avons déjà parlé de l'Abbé Bourderioux, prêtre et historien, né à Luçay. Il était le parrain d'André Chesnes. En cherchant dans les archives d'André, quelques notes manuscrites prises par l'Abbé ont été retrouvées :



La livre tournoi

En 1660 Renée Rouet (ou Roy), la veuve de Maria Souppiron donne à l'Eglise de Luçay 7lt (livre tournois qui valait 16.1€ en 1650) par an pour la maison du Dauphin. Mr Souppiron (il s'appelait Maria) était hôtelier en 1648.

“La Maison du Dauphin qui paraît être la même que l'Hôtel du Dauphin actuel : cette dénomination remonte au moins au XVII^{ème} siècle. “Hostellerie du Dauphin” appartient à Jouanneau, fermier du prieuré St Denis. En 1687, elle comprenait 2 chambres basses, 1 haute, 1 grenier, située près de la petite ruelle allant de la Place à la rue Roger Ménars. C'était déjà une auberge qui fut partagée par les héritiers Jouanneau. La première partie ci-dessus énumérée revint à Frédéric Jouanneau et à Jaquette Dumé sa femme. La seconde partie comportant un corps de logis à 2 chambres basses à feu, grenier dessus, grange, petite cour revint à Georges Dumé et Catherine Jouanneau sa femme.

Il y avait encore dans le Bourg une autre auberge, c'est celle où en 1676 pendait l'enseigne de la Croix Blanche. Je penche à croire que c'est l'auberge du Cheval Blanc actuelle. En 1681, elle appartenait à Anne Thisserat qui reconnaît devoir au curé de Luçay une rente (rente de salut).

Dans ses notes, on retrouve aussi cette insolite histoire.

“En 1691, il y eut un gros scandale qui fut évoqué à la Justice de Luçay :

Le Seigneur du Boure, propriétaire du Foix et surnommé de ce titre : Seigneur de Boure du Foix de Quinzai, soit dit Sous-Capitaine d'un régiment qu'il ne nommait point et sous prétexte d'une commission qu'il produisait encore moins, pillait et volait les habitants de Luçay. Il les emmenait au Foix et leur faisait verser de l'argent, parfois jusqu'à cent livres ! Il assiégea certaines maisons, les gens se réfugiaient dans leur grenier et tiraient les échelles pour lui échapper. Cela a duré 3 semaines (février 1691) quand un jour, étant à l'hostellerie du Dauphin avec 2 de ses séides, il dit qu'il voulait voir les ennemis aux portes de Paris et que les troupes ne s'en trouveraient que mieux.



Une autre fois, il affirma qu'il n'avait pas été à la messe depuis au moins 20 ans et qu'il voulait que le diable l'emporte s'il n'y allait jamais. Par provocation, il jeta au feu un chapelet qu'il avait volé (ainsi qu'une bourse contenant 9 lt) à un jeune homme de Montrésor.

Le Curé de Luçay et le Collecteur des tailles portèrent plainte contre lui à la justice de Luçay.”



CONCOURS DES VILLES, VILLAGES, MAISONS ET FERMES FLEURIS 2023



Inscriptions avant le 31 mai 2023.

Pensez à fournir un RIB ou un RIP lors de votre inscription.

➤ Le Jury communal fera une présélection, avant la visite du Jury départemental.

Critères de sélection :

- Le fleurissement très visible de la rue,
- L'originalité et la diversité des espèces,
- Un environnement général,
- La qualité de l'entretien et des plants.

**Vous trouverez au dos le bulletin d'inscription qui est à remplir,
à découper et à retourner à la Mairie avant le 31 mai 2022.**

Les photos du trimestre

13 janvier



Réfection du Pont de Vaugedin



Echange des vœux
entre le Conseil municipal
et les concitoyens

13 janvier



Concert « les Loves Machines »
à la Grange aux Blas Blas

15 mars



Le centre de loisirs
à la Patinoire

18 mars



Loto de l'AFEL

19 mars



Théâtre à la Grange
aux Blas Blas
« Une farouche liberté »
La vie de Gisèle HALIMI

CONCOURS DES VILLES, MAISONS ET FERMES FLEURIES 2023

* * *

Mr

Mme

Mr et Mme

Autre :

Nom

Prénom

Adresse

souhaite(nt) participer au Concours

dans la catégorie :

Maison avec jardin visible de la rue

Balcon, Terrasse, Mur, Fenêtre

Hôtel, Restaurant, Café, Collectivité, Office du Tourisme, Gîte Rural

Ferme Fleurie

Merci de fournir un R.I.B ou R.I.P en vue de l'attribution d'un éventuel prix.

Inscriptions avant le 31 mai 2023.

Votre inscription à ce concours nécessite la signature d'un dossier en Mairie.